RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

Objectif

Établir des directives pour les membres de l'équipe concernant la publication de renseignements sur la Société.

Portée

Cette Politique s'applique à tous les membres de l'équipe McWane, Inc. et à ses divisions et filiales (« McWane » ou « Société »).

Énoncé de politique

Les renseignements fournis à des sources publiques par des membres de l'équipe doivent être exacts et fournis de manière appropriée.

Mise en circulation des articles, documents et discours : Si vous êtes l'auteur ou le co-auteur d'articles, de documents ou de présentations PowerPoint, ou si vous faites des discours sur des sujets liés aux produits, opérations ou intérêts de McWane, vous devez avoir l'autorisation préalable de votre directeur général et/ou du service juridique de la Société.

Communication avec les médias : La politique générale de la Société consiste à ne pas parler des affaires internes à la Société dans la presse. À l'occasion, la presse peut tenter d'interroger des membres de l'équipe sur des questions relatives à la Société. Habituellement, les journalistes communiquent avec le directeur général ou d'autres cadres supérieurs de la Société. Parfois, cependant, un journaliste peut communiquer avec un autre membre de l'équipe en demandant des renseignements sur McWane. Tout renseignement fourni pourrait très bien être interprété comme une réponse officielle de McWane et publié en tant que tel. C'est pourquoi il est vital que les commentaires à la presse ne soient faits que par le directeur général de division ou un autre porte-parole désigné. Si vous êtes abordé par un représentant des médias, ne tentez pas de répondre aux questions ou de spéculer sur l'objet de l'enquête. Limitez votre communication à découvrir le nom du journaliste, son affiliation et le numéro où il peut être joint, ainsi que quelques indications sur les renseignements qu'il ou elle recherche; puis signalez l'appel à votre directeur général, au au vice-président adjoint de la communication de la Société ou à la ligne de la Société consacrée aux médias (205 871-9774 ou à l'adresse media@mcwane.com). Signalez les demandes de toute autre personne, y compris les représentants du gouvernement, au service juridique de la Société.

S'exprimer publiquement : Si vous vous exprimez sur des questions d'intérêt public en tant que citoyen concerné, soyez clair sur le fait que vous le faites en tant que particulier et que vous ne parlez pas ou n'agissez pas au nom de McWane.

Rétroaction : Si vous lisez, entendez ou voyez un entrefilet qui pourrait affecter négativement la réputation de McWane, veuillez en faire part à votre superviseur ou directeur général (n'oubliez pas d'identifier quand il est apparu). Même un article dans un journal local peut être repris par une agence de transmission ou un magazine commercial et, en fin de compte, bénéficier d'une couverture nationale ou internationale. C'est pourquoi, aussi insignifiant que l'article puisse paraître, nous devons déterminer si nous devons réagir et la façon de réagir afin d'empêcher le public d'avoir une impression incorrecte ou préjudiciable.

Rien dans la présente Politique ne doit être interprété comme une limitation des droits que vous pourriez avoir en vertu de tout droit du travail ou convention collective de travail ou de tout droit que vous pourriez avoir à prendre la parole publiquement en vertu des lois étatiques ou fédérales applicables, ou une limitation de toute autre conduite licite en violation de ces droits.

McWane se réserve le droit de modifier, réviser, compléter ou remplacer cette Politique à tout moment, avec ou sans préavis.